

CONDITIONS GENERALES DE VENTE NP CONSEIL ET FORMATION

Document mis à jour le 26/12/2025

(Document à signer au moment de l'inscription en deux exemplaires, un pour l'apprenant, un pour l'organisme de formation)

■ Désignation :

NP CONSEIL ET FORMATION est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers du bien-être. Son siège social est fixé au 107 Chemin de la Palanque, 31140 Launaguet
NP CONSEIL ET FORMATION conçoit et dispense des formations à des fins professionnelles pour les personnes physiques ou morales.

■ Définitions :

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de NP CONSEIL ET FORMATION.
- apprenant : la personne physique qui participe à une formation.
- formations interentreprises : les formations inscrites au catalogue de NP CONSEIL ET FORMATION et qui regroupent des apprenants issus de différentes structures.
- formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par NP CONSEIL ET FORMATION pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCA : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.
- Formations continues professionnelles : formations longues donnant accès à la validation d'un ensemble de compétences.
- Formations à la carte : modules de formations pris au sein du catalogue de formation.
- Catalogue de formation : ensemble des offres de formation et tarifs détaillées

■ Objet :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par NP CONSEIL ET FORMATION pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Le prix par participant indiqué sur chaque fiche de formation du catalogue est 'net de taxe'.

Il n'inclut ni le coût des repas, ni celui de l'hébergement. Les tarifs de nos formations sont directement accessibles sur notre site internet www.arnika-formation.com, ou sur notre catalogue.

A- Formations :

1. Dans le cas où la formation est prise en charge (totalement ou partiellement) par un organisme tiers (Fonds d'assurance formation, AFDAS, FONGECIF, France Travail, AGEFIPH, etc.) :

- Il incombe au client de fournir à NP CONSEIL ET FORMATION le dossier de financement de l'organisme tiers. NP CONSEIL ET FORMATION s'engage à le compléter et à le retourner au participant dans les plus brefs délais.
- L'inscription du participant ne sera considérée comme validée qu'à réception de la réponse positive de l'organisme financeur et dans la limite des places disponibles.
- Si la prise en charge par l'organisme financeur n'est que partielle, le participant doit régler le montant restant à sa charge le premier jour de sa formation, par un chèque (libellé à l'ordre de NP CONSEIL ET FORMATION) ou virement.
- Une facture lui sera envoyée dans les meilleurs délais.
- Une convocation individuelle (indiquant la date et le lieu d'accueil du début de formation) ainsi que les moyens d'accès au lieu de formation lui seront adressés personnellement au minimum une semaine avant le début de la formation.

2. Dans le cas où la formation est prise en charge par le client personne physique

- Le client transmet par mail une demande d'information à NP CONSEIL ET FORMATION
- NP CONSEIL ET FORMATIONS transmet en retour au client, une fiche d'information sur la formation souhaitée, contenant le programme et toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du contenu de la formation. Sont aussi transmis une demande d'inscription accompagnée des conditions générales de vente et du règlement intérieur de l'organisme de formation.
- À réception du formulaire de demande d'inscription (par mail ou par courrier), une confirmation de la prise en compte de la demande sera adressée par mail au client. Il sera alors envoyé au client une proposition de contrat de formation professionnelle.
- S'il souhaite continuer le processus de son inscription, le client doit retourner à NP CONSEIL ET FORMATION le contrat signé par retour de courrier ou de mail. Après la signature des deux parties, le client dispose d'un délai de rétractation de **quatorze (14) jours**.
- Une fois ce délai de rétractation terminé, le client fait parvenir à NP CONSEIL ET FORMATION un chèque ou un virement libellé à l'ordre de NP CONSEIL ET FORMATION, d'un montant ne pouvant excéder 30 % du montant de la formation (frais d'inscription compris). Ce règlement donnera lieu à facture.
- Une fois ce règlement reçu, NP CONSEIL ET FORMATION est en mesure de démarrer la formation de l'apprenant.
- Le solde du montant de la formation sera réglé conformément à l'échéancier défini dans le contrat et fera l'objet de factures intermédiaire. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit, et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. NP CONSEIL ET FORMATION aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à NP

CONSEIL ET FORMATION.

Pour les formations en présentiel, il devra faire parvenir à NP CONSEIL ET FORMATION au moins 5 jours ouvrés avant le premier jour de formation, les éléments attestant de sa protection sociale et de sa couverture pour les risques accident du travail /maladie professionnelle. Si le participant n'est pas couvert, il est de sa responsabilité d'adhérer, à ses frais, pour la durée de la formation, à une assurance volontaire individuelle auprès de la CPAM du lieu de son résidence.

Une convocation individuelle (indiquant la date et le lieu d'accueil du début de formation) ainsi que les moyens d'accès au centre de formation lui seront adressés personnellement au minimum une semaine avant le début de la formation.

3. Dans le cas où la formation est prise en charge par l'employeur (personne morale) :

- À réception du formulaire de demande d'inscription (par mail ou par courrier), une confirmation de la prise en compte de la demande lui sera adressée sous **quatorze (14) jours** par mail ou par courrier, et un devis sera transmis à l'employeur.
- L'employeur doit confirmer la demande d'inscription par courrier ou par mail au moyen d'un bon de commande et/ou de la signature du devis.
- Une convention de formation professionnelle sera transmise à l'employeur. Cette convention signée des deux parties validera l'inscription.
- En cas de prise en charge de tout ou partie du montant de la formation par un organisme tiers, l'employeur s'engage à en informer NP CONSEIL ET FORMATION et à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.
- Si la prise en charge par un organisme tiers n'est que partielle, le solde est à la charge de l'employeur.
- Si l'employeur n'a pas fourni la preuve de la prise en charge par un organisme tiers dans un délai de 30 jours à compter du début de la formation, la facture sera établie au nom de l'employeur.
- Pour les formations en présentiel, une convocation individuelle (indiquant la date et le lieu d'accueil du début de formation) ainsi que les moyens d'accès au centre de formation seront adressés à l'employeur au minimum une semaine avant le début de la formation.

B- Formations intra-entreprises :

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par NP CONSEIL ET FORMATION. Un acompte de 30 % sera versé par le Client **sept (7) jours** après la signature de la commande.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, NP CONSEIL ET FORMATION se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

C- Formations inter-entreprises :

L'acceptation de NP CONSEIL ET FORMATION étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, NP CONSEIL ET FORMATION se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci- dessous.

Les factures sont émises en fin de la formation.

Les repas ne sont pas compris dans le prix des formations.

NP CONSEIL ET FORMATION se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

NP CONSEIL ET FORMATION offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée. Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

Débit et remplacement d'un participant :

En cas de débit signifié par le Client à NP CONSEIL ET FORMATION au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, NP CONSEIL ET FORMATION offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription de l'apprenant à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de NP CONSEIL ET FORMATION et après accord éventuel de l'OPCA,
- de remplacer l'apprenant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCA. Cette dernière possibilité ne peut s'appliquer aux personnes intermittentes du spectacle.

■ Annulation, absence ou interruption d'une formation, par une personne physique :

A compter de la date de signature du présent contrat, l'apprenant dispose d'un délai de **quatorze (14) jours** pour se rétracter (contrats conclus à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement).

Compte tenu de cette faculté, **aucune somme ne sera exigée de l'apprenant avant l'expiration du délai de rétractation sus visé.**

Le point de départ du délai étant le lendemain de la signature du contrat par les parties.

L'apprenant souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par un formulaire de rétractation joint en annexe ou sur courrier libre. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée de l'apprenant.

L'article L.221-21 du Code de la consommation précise que :

« Le consommateur exerce son droit de rétractation en informant le professionnel de sa décision de se rétracter par l'envoi, avant l'expiration du délai prévu à l'article L. 221-18, du formulaire de rétractation mentionné au 2° de l'article L. 221-5 ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter.

Passée la période de rétractation, l'apprenant déclare prendre acte que la signature du présent contrat le lie de manière irrévocable et qu'il s'engage de ce fait à assumer le paiement de l'intégralité de la formation, y compris en cas d'interruption du stage à l'initiative de l'apprenant.

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par NP CONSEIL ET FORMATION.

En cas d'abandon en cours de formation pour un cas de force majeure dûment reconnu par la jurisprudence en vigueur (tels que les cataclysmes naturels, la guerre, les épidémies, les actes de sabotage ou de terrorisme), seules les prestations réellement dispensées au participant seront dues au prorata du temps de formation accompli.

Toute formation commencée et interrompue sur décision de NP CONSEIL ET FORMATION suite à une procédure disciplinaire engagée à l'encontre d'un participant sera due dans son intégralité.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à NP CONSEIL ET FORMATION.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, sans causes majeures, NP CONSEIL ET FORMATION se réserve

le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 30 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 30 jours et 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50 % du prix H.T. de la formation
- si l'annulation intervient moins de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation

-Pour les formations inter-entreprises :

Pour toute annulation, moins de 10 jours ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

- Pour les formations intra-entreprises :

Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 21 jours calendaires et au moins 8 jours calendaires avant la session de formation, 50 % du montant de la formation sera facturé par NP CONSEIL ET FORMATION à ce dernier.

Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 8 jours calendaires avant la session de formation, 100 % du montant de la formation sera facturée par NP CONSEIL ET FORMATION à ce dernier.

■ Horaires et accueil pour les formations en présentiel :

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations en présentiel est fixée à six heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations en présentiel se déroulent de 9 h à 13 h et de 14 h à 16 h avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

Pour les formations qui se déroulent en région, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

■ Effectif et ajournement pour les formations en groupe et présentiel :

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à NP CONSEIL ET FORMATION ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. NP CONSEIL ET FORMATION peut alors proposer à l'apprenant de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, NP CONSEIL ET FORMATION se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard deux semaines avant la date prévue et ce, sans indemnités.

■ Devis et attestation pour les entreprises :

Pour chaque action de formation prise en charge par une entreprise, un devis est adressé par NP CONSEIL ET FORMATION au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à NP CONSEIL ET FORMATION par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal ou mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre NP CONSEIL ET FORMATION, l'OPCA ou le Client.

A l'issue de la formation, NP CONSEIL ET FORMATION remet une attestation de formation à l'apprenant. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCA, NP CONSEIL ET FORMATION lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence et un certificat de réalisation pour chaque apprenant peut être fournie au Client, à sa demande.

■ Obligations et force majeure :

Dans le cadre de ses prestations de formation, NP CONSEIL ET FORMATION est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses apprenants.

NP CONSEIL ET FORMATION ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses apprenants en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à NP CONSEIL ET FORMATION, les désastres naturels, les épidémies ou pandémies, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de NP CONSEIL ET FORMATION.

NP CONSEIL ET FORMATION se réserve le droit d'annuler ou de reporter les actions de formation au plus tard deux semaines avant le début de la formation sans que le participant et/ou l'entreprise puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

En cas de formation annulée le participant ou l'entreprise en sera avisé(e) par courrier ou par mail dans le respect de ces délais, et les sommes préalablement perçues seront alors entièrement remboursées.

■ Propriété intellectuelle et copyright :

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par NP CONSEIL ET FORMATION pour assurer les formations ou remis aux apprenants constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et l'apprenant s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de NP CONSEIL ET FORMATION. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et l'apprenant en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

■ Descriptif et programme des formations :

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches d'information des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ Dématérialisation des supports :

Dans le cadre d'un engagement de NP CONSEIL ET FORMATION pour l'environnement, les supports fournis pour les sessions de formation sont des supports dématérialisés.

■ Confidentialité et communication :

NP Conseil et Formation - 107 Chemin de la Palanque - 3 1 140 LAUNAGUET - Si r e t : 801 811 753 00020

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 73 31 07366 31 auprès du préfet de la région Occitanie - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
colearnika@gmail.com - T : +3 3 (0)9 70 82 12 12 - M : +33 (0)6 14 48 88 98

NP CONSEIL ET FORMATION, le Client et l'apprenant s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par NP CONSEIL ET FORMATION au Client.

NP CONSEIL ET FORMATION s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les apprenants.

Cependant, le Client accepte d'être cité par NP CONSEIL ET FORMATION comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise NP CONSEIL ET FORMATION à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel :

Le Client s'engage à informer chaque apprenant que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de NP CONSEIL ET FORMATION.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'apprenant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, NP CONSEIL ET FORMATION conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis de l'apprenant, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, NP CONSEIL ET FORMATION s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations, sauf accord de l'apprenant, dument spécifié.

■ Droit applicable et juridiction compétente :

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et NP CONSEIL ET FORMATION à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.

■ Différents éventuels

Toute modification à la présente convention ne pourra résulter que d'un document écrit signé par les Parties.

Pour toute réclamation ou demande de médiation, vous pouvez contacter :

- Nathalie Parayre, 06.14.48.88.98, 107 Chemin de la Palanque, 31140 Launaguet, ecolearnika@gmail.com
- Si vous n'êtes pas parvenu à résoudre votre litige après nous avoir adressé une réclamation écrite (courrier ou courriel), datée, rappelant les circonstances qui ont donné lieu au différend et ce que vous réclamez, vous pourrez saisir le médiateur de la consommation, désigné ci-dessous, si vous avez reçu une réponse écrite négative de notre part ou pas de réponse deux mois après l'envoi de votre réclamation.
- Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : **MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV**
- En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://www.medconsodev.eu> ou par voie postale en écrivant à :
MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV
Centre d'Affaires Stéphanois SAS
IMMEUBLE L'HORIZON – ESPLANADE DE FRANCE
3, RUE J. CONSTANT MILLERET – 42000 SAINT-ÉTIENNE

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, les tribunaux du ressort de la ville de Toulouse (31) seront seuls compétents pour régler le litige.

■ Modèle de formulaire de rétractation (en annexe)

L'apprenant souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par un formulaire de rétractation joint en annexe ou sur courrier libre. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée de l'apprenant.

■ Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par NP CONSEIL ET FORMATION à son siège social au 107 Chemin de la Palanque – 31140 LAUNAGUET.

Date :

Nom, prénom et signature, précédé de la mention « lu et approuvé » :

ANNEXE : MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

A l'attention de :

Organisme de formation : NP CONSEIL ET FORMATION

Adresse postale : 107 CHEMIN DE LA PALANQUE, 31140 LAUNAGUET

Adresse électronique : ecolearnika@gmail.com

N°Siret : 801 811 753 00020

Déclaration d'activité n° 73 31 07366 31 auprès du Préfet de la région Occitanie

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat de formation professionnelle,

conclu le : / /

relatif à l'action de formation intitulée (nom de la formation) :

prévue le (date de la formation) :

Nom Prénom de l'apprenant :

Adresse :

À..... le / /

(Nom et prénom de l'apprenant, *des responsables légaux si mineur*)

Signature